

# AVANT PROPOS



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, qui résulte de l'article II de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale, codifié à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de + 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes, comprenant au moins une commune de + 3 500 habitants et plus. Ce qui est le cas dans le cadre du Syndicat des Collèges.

Selon la jurisprudence administrative, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Cela se concrétise par une délibération du Comité Syndical qui a pour simple objet de prendre acte de la tenue des débats.

Il est précisé que ce débat doit être organisé dans les deux mois qui précédent le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

L'article 107 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour préciser un contenu obligatoire du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) : « Dans les communes de + 3 500 habitants, les EPCI comprenant au moins une commune de + de 3 500 habitants et plus, le Département, la Région, la Métropole, l'exécutif présente à son assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 a intégré une nouvelle obligation à savoir que le rapport des orientations budgétaires doit présenter les objectifs d'évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Comme chaque année, vous trouverez ci-joint le document des orientations budgétaires avec une perspective d'évolution de la section de fonctionnement. Le Syndicat n'ayant pas de dette, il n'est pas concerné par la question d'évolution de besoin de financement.

Le document qui est présenté lors de cette séance n'a pas un caractère décisionnel et les différents chiffres doivent être analysés comme des hypothèses de travail et pourront, bien entendu, être modifiés lors du document budgétaire final.

#### Le dossier qui est proposé comprend différents documents :

- PAGE 3 : Perspective de bilan de l'année 2023.

- PAGES 4 à 6 : Orientations budgétaires 2024.

- PAGES 7 à 9 : Participations des communes, année 2024.

- PAGES 10 à 11 : Perspective d'évolution de la section de fonctionnement.



### I - PERSPECTIVE DE BILAN ANNÉE 2023

Le résultat global de l'exercice 2023 avec les reports de l'exercice 2022 s'élève à +227 629,37 € (tableau B) correspondant à :

- un excédent d'investissement : 20 844,70 €

- un excédent de fonctionnement : 206 784,67 €



Il est précisé que lors de la rédaction de ce document le résultat du Compte Administratif n'est pas encore validé par les services du comptable.

#### A - RÉSULTATS PROPRES AUX EXERCICES BUDGÉTAIRES

RUBRIQUE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de fonctionnement (a)	28 410,48 €	25 900,83 €	31 425,87 €	31 971,66 €	23 952,70 €	47 053,75 €	9 993,62 €	11 155,30 €	-10 099,31 €
Solde d'exécution d'investissement (b)	611,50€	- €	- €	- €	- €	-5 079,00 €	-6 930,53 €	1 251,81 €	2 472,02 €
Excèdent ou déficit = (a) + (b)	29 021,98 €	25 900,83 €	31 425,87 €	31 971,66 €	23 952,70 €	41 974,75 €	3 063,09 €	12 407,11 €	-7 627,29 €

#### B - RÉSULTATS DES EXERCICES AVEC LES REPORTS DE L'EXERCICE N-1

RUBRIQUE		2021		2022 2023			2023		
DÉPENSES	invest.	Fonct.	Total	Invest.	Fonct.	Total	Invest.	Fonct.	Total
Exercice N (A)	7 438,49 €	171 836,80 €	179 275,29 €	- €	188 948,77 €	188 948,77 €	- €	202 086,08 €	202 086,08 €
Résultat reporté N-1	- €	- €	- €	. €	- €	- €	- €	- €	- €
sous-total (B)	7 438,49 €	171 836,80 €	179 275,29 €	. €	188 948,77 €	188 948,77 €	+ €	202 086,08 €	202 086,08 €
RECETTES									
Exercice N (A 1)	507,96 €	181 830,42 €	182 338,38 €	1 251,81 €	200 104,07 €	201 355,88 €	2 472,02 €	191 986,77 €	194 458,79 €
Résultat reporté N-1	24 051,40 €	195 735,06 €	219 786,46 €	17 120,87 €	205 728,68 €	222 849,55 €	18 372,68 €	216 883,98 €	235 256,66 €
sous-total (B 1)	24 559,36 €	377 565,48 €	402 124,84 €	18 372,68 €	405 832,75 €	424 205,43 €	20 844,70 €	408 870,75 €	429 715,45 €
RÉSULTATS									
Exercice N (A 1 - A)	-6 930,53 €	9 993,62 €	3 063,09 €	1 251,81 €	11 155,30 €	12 407,11 €	2 472,02 €	-10 099,31 €	-7 627,29 €
Global de clôture (B 1 - B)	17 120,87 €	205 728,68 €	222 849,55 €	18 372,68 €	216 883,98 €	235 256,66 €	20 844,70 €	206 784,67 €	227 629,37 €

#### C - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat global de clôture de fonctionnement (année N)	35 430,25 €	61 331,08 €	92 756,95 €	124 728,61 €	148 681,31 €	195 735,06 €	205 728,68 €	216 883,98 €	206 784,67 €
Affectation de résultat (Année N+1) : Article 10682 Recette	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat reporté (Année N+1) Article 002 Recette Fonctionnement	35 430,25 €	61 331,08 €	92 756,95 €	124 728,61 €	148 681,31 €	195 735,06 €	205 728,68 €	216 883,98 €	206 784,67 €

D - SITUATION DE TRÉSORERIE AU 22/01/2024 : 243 683,91€



## II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

#### A - FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, le budget 2024 du syndicat sera ventilé au niveau de la section de fonctionnement, en deux postes de dépenses :

- LES FRAIS COMMUNS qui correspondent aux frais inhérents à l'administration générale du syndicat.
- ELES FRAIS LIÉS AU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE qui est la seule compétence du syndicat depuis la modification statutaire approuvée par le Comité Syndical lors de sa séance du 23 juin 2010.

#### A1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - OB 2024

#### 1° - Excédent de fonctionnement 2022 reporté :

206 784.67 € seront reportés au chapitre 002 « Excédent reporté » →

Excédent 2022 de fonctionnement	206 784.67 €
Affectation du résultat en Investissement	0€
Solde chapitre 002 « Excédent reporté » en fonctionnement	206 784.67 €

#### 2° - Participation des familles pour le transport scolaire :

En 2023/2024 : 214 élèves transportés

Prix de la carte : 170 € en 2023/2024 (voir explication ci-dessous)

177 élèves à 170,00 € : 30 090.00 € 37 élèves à 85.00 € : 3 145.00 €

33 235.00 €



Villes			Nombre	e d'élèves			All / D - +		6.11	D
VIIIES	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Aller / Retour	Matin	Soir	Recettes
La Membrolle sur Choisille	96	110	117	124	123	117	104	8	5	18 785 €
Luynes	42	61	43	39	46	33	20	3	10	4 505 €
St Etienne de Chigny	55	46	65	63	59	64	53	1	10	9 945 €
TOTAL	193	217	225	226	228	214	177	12	25	33 235 €

Dans le cadre des Orientations Budgétaires 2024 du fait de la fluctuation du nombre d'élèves utilisant le service, il est proposé, comme chaque année, de fixer au titre des participations familiales un montant prévisionnel minimum de 25 000 €.

Il convient également d'examiner l'hypothèse d'une revalorisation ou non de la carte de transport scolaire.

Prix de la	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
carte	132€	134 €	136 €	138 €	140 €	143 €	145 €	147 €	149€	152 €	155 €	158€	160 €	160€	160€	160 €	165€	170€

Il est rappelé que le Comité Syndical lors de sa séance du 29 mars 2023 a décidé l'augmentation du prix de la carte pour l'année 2023/2024 de 5€, soit 170 € en confirmant la décomposition de ce tarif de la manière suivante :

- 125 € au titre de la participation aux frais de transport (marché de transport uniquement),
- 45 € au titre de la participation à la surveillance des enfants dans les bus (lorsqu'elle est présente), aux frais de gestion et frais annexes liés au transport (voir point B de la page 7 sur la répartition des participations familiales).

#### 3° - Subvention Syndicat des Mobilités de Touraine :

- Base 80 % de la dépense liée au marché transport, déduction des participations des familles.
- Réalisation 2023 : Marché 169 691 €.





Syndicat des Mobilités de Touraine

#### 4° - Participations des communes

Se reporter aux tableaux pages 7 à 9, intitulés « calcul des participations des communes 2024 ».

Il est proposé dans le cadre des orientations budgétaires 2024, de maintenir à 30 000 € le montant des participations communales du fait de l'excédent 2023 constaté (206 784.67 €).

Ainsi, pour 2024 le montant des participations communale s'élèvera à 30 000 €.

Ce montant global de 30 000 € est réparti entre les communes :

- au titre du budget transport (en fonction du nombre d'élèves transportés par commune).
- au titre des frais communs (en fonction du nombre des collégiens des communes membres par établissement scolaire desservi par le Syndicat).

On arrive ainsi en application de ces critères, à la répartition suivante :

TOTAL	30 000.00 €
Saint Etienne de Chigny	6 090.97 €
Luynes	12 589.87 €
La Membrolle/Choisille	11 319.16 €







#### 5° - Tableau récapitulatif des recettes de fonctionnement 2024 :

Excédent de fonctionnement reporté	206 784.67 €
Participation des familles	25 000.00 €
Subvention de Tours Métropole Val de Loire	80 000.00€
Participation des communes	30 000.00 €
TOTAL	L 341 784.67 €

#### A2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - OB 2024

1° - Les frais communs : 24 772 €

2° - Les frais liés au transport :

➤ Marché transports : 232 000 €

Pour l'équilibre du budget, 232 000 € seront inscrits mais le besoin estimé est de 188 573 € arrondi à 190 000 € (voir tableau D « Budget prévisionnel transport 2024 – page 8).

Le besoin est calculé sur le nombre de jours de fonctionnement prévisionnel du service et une hausse des tarifs du marché de 15 % au 01/09/2024.

Il est précisé que pour le calcul de la répartition des participations des communes c'est le chiffre de 190 000 € qui est pris en compte et non le chiffre inscrit au budget.

Frais personnel surveillance : 42 400,00 €

A ce jour, un seul surveillant est en fonction. Le Syndicat connait des difficultés pour trouver ce type de personnel du fait du faible nombre d'heures de travail et du morcellement des horaires dans la journée. Toutefois, la prévision budgétaire tient compte de 4 agents.

- - 42 612,67 €: Frais divers (assurances, impression cartes, annulation de titres de recettes, ...).
  - > 37 000,00 € sont provisionnés pour la remise en état des abribus et des travaux de signalisation.

#### 3° - Tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2023 :

TOTAL	341 784.67 €
Frais transports	317 012.67 €
Frais communs	24 772.00 €

A noter qu'avec la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57, le compte « dépenses imprévues » a été suprrimé.



#### B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Est inscrit pour 2024 en recettes, comme chaque année, le report de l'excédent N-1 pour 20 844.70 € et 1 252 € au titre de l'amortissement des abribus. Pour l'équilibre de la section, une somme de 22 096.70 € est provisionnée en dépenses sans projet particulier, si ce n'est la poursuite d'éventuelles acquisitions d'abribus.

क्रक्रक्रक्र*ख*खख

#### III - CALCUL DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2024

#### A- PRINCIPES GENERAUX

#### A-1 La participation des communes est fixée en 3 étapes

1/ Détermination du montant des participations communales nécessaire à l'équilibre du budget.

2/ Répartition des participations familiales entre les frais communs et les frais de transport (cf. ci-dessous)

3/ Répartition du montant des participations communales pour le financement des deux postes de dépenses à savoir :

Les frais communs (frais inhérents à l'administration du Syndicat)

Les frais liés au service transport scolaire (hors montant qui peut-être inscrit pour l'équilibre du budget)

PRECISIONS:

a/ Les frais communs sont financés uniquement par une quote part des participations familiales et des communes et le critère de répartition entre commune est le nombre de collégiens par établissement scolaire et par commune.

b/ Les frais de transports sont financés par une quote part des participations familiales et des communes, mais aussi par une subvention du Syndicat des Mobilités de Touraine à hauteur de 80 % de la dépense du marché transport, déduction faite des participations familiales.

Le critère de répartition entre communes est le nombre de collégiens transportés par commune.

#### A-2 Mise en œuvre 2024

Pour les OB 2024, il est proposé de maintenir le montant global des participations communales à 30 000 €.

#### B - CALCUL DE RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES ENTRE LES FRAIS TRANSPORTS ET FRAIS COMMUNS

DÉLIBERATION COMITÉ SYNDICAL DU 29/03/2023 PRIX DE LA CARTE 2023/2024 : 170 € RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE : 125 € AU TITRE DU MARCHÉ TRANSPORT

45 € AU TITRE FRAIS COMMUNS ET FRAIS ANNEXES

AU MARCHÉ TRANSPORT DONT SURVEILLANCE BUS

SUR CETTE BASE ET CELLE DES CHIFFRES CONSTATÉS EN 2023/2024, LA PARTICIPATION DES FAMILLES SE REPARTIT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

1/ RECETTES AFFÉRENTES AU MARCHÉ TRANSPORT : 177 ÉLÈVES À TARIF PLEIN À 125 € + 37 ÉLÈVES À DEMI-TARIF À 62,50€ (UTILISATION MATIN OU SOIR)

2/ RECETTES AFFERENTES AUX FRAIS COMMUNS ET FRAIS ANNEXES TRANSPORT 177 ELEVES A TARIF PLEIN A 45€ + 37 ELEVES A DEMI TARIF A 22,50€

24 437,50 € 8 797,50 € 33 235,00 €

LES 8 797,50 € DOIVENT ETRE RÉPARTIS ENTRE LES FRAIS ANNEXES TRANSPORT ET LES FRAIS COMMUNS POUR CE FAIRE, IL EST PROPOSÉ LA CLEF DE RÉPARTITION SUIVANTE :

DANS LE CADRE DES OB 2024, LES FRAIS COMMUNS REPRESENTENT : 24 772,00 €

ET LES FRAIS ANNEXES AU MARCHÉ TRANSPORTS : 85 012.67 €

85 012,67 €
TOTAL 109 784,67 €

AINSI, IL EST PROPOSÉ LA VENTILATION DES 8 797,50 € EN FONCTION DE CES POURCENTAGES

FRAIS COMMUNS :

FRAIS TRANSPORT: 6 812,42 €

1 985,08 €

22,56%

77,44%

RÉCAPITULATIF RÉPARTITION PARTICIPATIONS FAMILIALES SUR LA BASE DES DONNÉES 2023/2024

25 000 € VENTILÉ DE LA MANIÈRE SHIVANTE

 TRANSPORTS
 31 249,92 €
 94,03%

 FRAIS COMMUNS
 1 985,08 €
 5,97%

 TOTAL
 33 235,00 €
 100,00%



25 000 €	VENTILE DE LA MIA	HERE SOLVAILE	
TRANSPORTS	94,03%	23 507,50 €	chiffre reporté en tableau D
FRAIS COMMUNS	5,97%	1 492,50 €	chiffre reporté en tableau C
TOTAL	100,00%	25 000,00 €	

DANS LE CADRE DES OB 2024. IL EST PROPOSÉ DE FIXER LE MONTANT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES À

#### C - BUDGET PRÉVISIONNEL FRAIS COMMUNS 2024

IL EST RAPPELÉ QUE CES DÉPENSES SONT FINANCÉES UNIQUEMENT PAR LA PARTICIPATION DES COMMUNES ET UNE PARTIE DES PARTICIPATIONS FAMILLIALES

	DÉPENSES		RECETTES			
Г	ESTIMATION	24 772,00 €	COMMUNES	23 279,50 €		
L	ESTIMATION		FAMILLES	1 492,50 €	VOI	
	TOTAL	24 772,00 €	TOTAL	24 772.00 €		

VOIR	CALCUL	(B)	page	7

COLLÈGE	2023/2024
LA BECHELLERIE	391 élèves
L/R AUBRAC	406 élèves

NOMBRE DE COLLÉGIENS PAR ÉTABLISSEMENT - LUYNES - LA BECHELLERIE								
COMMUNES 2021/2022 2022/2023 2023/								
LA MEMBROLLE	139	138	133					
LUYNES	231	228	201					
SAINT ETIENNE	76	81	71					
TOTAL	446	447	405					

<sup>1</sup> élève scolarisé à la BECHELLERIE

RÉPARTITION DES FRAIS COMMUNS PAR COMMUNE							
COMMUNES	NB/ELEVES*	COMMUNES					
COMMONES	NO ELEVES	COEF.	PARTICIPATIONS				
LA MEMBROLLE	133		7 644,87 €				
LUYNES	201	57,4802 €	11 553,53 €				
SAINT ETIENNE	71	37,4602 €	4 081,10 €				
TOTAL	405		23 279,50 €				

#### D - BUDGET PRÉVISIONNEL TRANSPORTS 2024

DÉPENSES		REC	ETTES
TRANSPORT	190 000,00 €	TMVL	80 000,00 €
PERSONNEL	42 400,00 €	FAMILLES	23 507,50 €
FRAIS ANNEXES	42 612,67 €	COMMUNES	6 720,50 €
TOTAL	275 012,67 €	TOTAL	110 228,00 €

CETTE SOMME CORRESPOND AU SOLDE DES 30 000 € DU MONTANT PREVISIONNEL DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES DÉDUCTION FAITE DE LA QUOTE PART UTILISÉE POUR LE FINANCEMENT DES FRAIS COMMUNS

VOIR CALCUL (B) page 7

POUR L'ÉQUILIBRE DU BUDGET : 232 000 € SERONT INSCRITS MAIS LE BESOIN ESTIMÉ EST DE 190 000 € CE MONTANT INTÉGRE UNE HAUSSE DE 15 % AU 01/09/2024

RÉPARTIT	ON DES FRAIS TRANS	PORTS PAR COMMU	INE	
COMMUNES	NB/ÉLÈVES*	CON	MMUNES	
COMMUNICATES	ND/ELEVES	COEF.	PARTICIPATIONS	
LA MEMBROLLE	117		3 674,29 €	
LUYNES	33	31,4042 €	1 036,34 €	
SAINT ETIENNE	64	31,4042 €	2 009,87 €	
TOTAL	214		6 720,50 €	

<sup>\*</sup>ÉLÈVES UTILISANT LE SERVICE TRANSPORT ANNÉE 2023/2024

MARCHÉ TRANSPORTS T T C							
	2023	PRÉVISION 2024	VARIATION				
SAINT ETIENNE (A)	42 986,00 €	48 007,32 €	5 021,32 €				
LUYNES (B)	46 634,75 €	51 560,11 €	4 925,36 €				
LA MEMBROLLE E (C)	40 284,98 €	44 781,01 €	4 496,03 €				
LA MEMBROLLE G (D)	39 785,66 €	44 225,38 €	4 439,72 €				
TOTAL AN	169 691,39 €	188 573,82 €	18 882,43 €				
VARIATION %		11,13%					

NOMBRE DE COLLÉGIENS TRANSPORTÉS PAR COMMUNE										
COMMUNES	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
LA MEMBROLLE	86	94	81	91	96	110	117	124	123	117
LUYNES	58	51	41	41	42	54	43	39	46	33
SAINTT ETIENNE	47	46	42	48	55	52	65	63	59	64
TOTAL	191	191	164	180	193	216	225	226	228	214

# E - PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2024

COMMUNES	2020	20 2021 202	2022	2022 2023	2024	VARIATION 2024/2023		
COMMINIONES	2020	2021	2022	2023	2024	MONTANT	%	
LA MEMBROLLE	25 910,83 €	16 453,24 €	16 601,07 €	10 933,52 €	11 319,16 €	385,64 €	4%	
LUYNES	21 107,22 €	14 504,62 €	14 692,48 €	13 481,38 €	12 589,87 €	-891,51 €	-7%	
SAINT ETIENNE	12 981,95 €	9 042,14 €	8 706,45 €	5 585,10 €	6 090,97 €	505,87 €	9%	
TOTAL	60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0%	

# F - HISTORIQUES PARTICIPATIONS COMMUNES

COMMUNES	RÉPARTITION	2021	2022	2023	2024	VARIATION	2024/2023
COMMINIONES	FRAIS	2021	2022	2023	2024	MONTANT	%
	TRANSPORT	9 514,70 €	9 571,60 €	3 908,49 €	3 674,29 €	-234,20 €	-5,99%
LA MEMBROLLE	FRAIS COMMUNS	6 938,54 €	7 029,47 €	7 025,03 €	7 644,87 €	619,84 €	8,82%
	S/TOTAL	16 453,24 €	16 601,07 €	10 933,52 €	11 319,16 €	385,64 €	3,53%
LUYNES	TRANSPORT	3 496,86 €	3 010,42 €	1 874,80 €	1 036,34 €	-838,46 €	-44,72%
	FRAIS COMMUNS	11 007,76 €	11 682,06 €	11 606,58 €	11 553,53 €	-53,05 €	-0,46%
	S/TOTAL	14 504,62 €	14 692,48 €	13 481,38 €	12 589,87 €	-891,51 €	-6,61%
	TRANSPORT	5 285,94 €	4 863,00 €	1 461,71 €	2 009,87 €	548,16 €	37,50%
SAINT ETIENNE	FRAIS COMMUNS	3 756,20 €	3 843,45 €	4 123,39 €	4 081,10 €	-42,29 €	-1,03%
	S/TOTAL	9 042,14 €	8 706,45 €	5 585,10 €	6 090,97 €	505,87 €	9,06%
TOTAL	TRANSPORT	18 297,50 €	17 445,02 €	7 245,00 €	6 720,50 €	-524,50 €	-7,24%
	FRAIS COMMUNS	21 702,50 €	22 554,98 €	22 755,00 €	23 279,50 €	524,50 €	2,30%
	S/TOTAL	40 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00€	0,00%



# IV - PERSPECTIVE SECTION DE FONCTIONNEMENT



#### **VOIR HYPOTHÈSES RETENUES PAGE 11**

					<u> </u>	
	DÉPENSES	OB 2024	2025	2026	2027	2028
	Fournitures administratives	272,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
615231		2 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Autres biens mobiliers	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Autres assurances	860,67 €	850,00 €	900,00€	950,00 €	1 000,00 €
6188	Frais administration générale	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
6231	Annonces et insertions	- €	- €	- €	1 500,00 €	- €
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00 €	500,00 €	500,00€	500,00€	500,00€
6238	Divers	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
6247	Transports collectifs	232 000,00 €	190 000,00 €	200 000,00 €	210 000,00 €	220 000,00 €
	s/total 011	279 832,67 €	200 250,00 €	210 300,00 €	221 850,00 €	230 400,00 €
6222	FNAL	50,00 €	50,00 €	50,00 €	F0.00.6	50,00€
	CIG / CNFPT				50,00 €	
		350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Rémunération principale Rémunérations	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	URSSAF	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	Caisses de retraites	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6454	ASSEDIC	- €	- €	- €	- €	- €
	s/total 012	45 500,00 €	45 500,00 €	45 500,00 €	45 500,00 €	45 500,00 €
6531	Indemnités	7 900,00 €	7 900,00 €	7 900,00 €	7 900,00 €	7 900,00 €
6533	Retraite	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6534	Sécurité Sociale	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	s/total 65	13 600,00 €	13 100,00 €	13 100,00 €	13 100,00 €	13 100,00 €
				***	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
673	Titres annulés	1 600,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00€
	s/total 67	1 600,00 €	500,00€	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6811	Amortissements	1 252,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
0011	s/total 67	1 252,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	TOTAL	341 784,67 €	259 350,00 €	269 400,00 €	280 950,00 €	289 500,00 €

RECETTES	OB 2024	2025	2026	2027	2028
7067 Redevances familles	25 000,00 €	30 000,00 €	30 900,00 €	31 800,00 €	32 700,00 €
s/total 70	25 000,00 €	30 000,00 €	30 900,00 €	31 800,00 €	32 700,00 €
74748 Participations communes	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
74758 Subvention TMVL	80 000,00 €	128 000,00 €	135 280,00 €	142 560,00 €	148 800,00 €
S/total 74	110 000,00 €	158 000,00 €	165 280,00 €	172 560,00 €	178 800,00 €
Excédent reporté	206 784,67 €	?	?	?	?
TOTAL	341 784,67 €	188 000,00 €	196 180,00 €	204 360,00 €	211 500,00 €
RÉSULTATS	- €	-71 350,00 €	-73 220,00 €	-76 590,00 €	-78 000,00
	-	in analog a	in makes a	10000000	

ATTENTION CES RÉSULTATS PARTENT DE L'HYPOTHÈSE D'UNE RÉALISATION DES PRÉVISIONS A 100 % CE QUI N'EST PAS LE CAS. AU NIVEAU DES DÉPENSES EN 2023 TAUX DE RÉALISATION DE 57,42 % ET EN RECETTES 142 % (hors excédent reporté).

# HYPOTHÈSES RETENUES 1/ MARCHÉ TRANSPORT 2024 ESTIMATION RÉELLE 190 000€ +5 % PAR AN 2/ PROGRAMME DE REMISE À NIVEAU DES ABRIBUS SUR LA PÉRIODE 3/ FRAIS DE PERSONNEL CALCULÉ SUR LA BASE DE 4 AGENTS, ACTUELLEMENT 1 SEUL EN POSTE DU FAIT DE LA DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT D'OÙ NON AUGMENTATION DES ENVELOPPES, RECETTES 1/ NON-AUGMENTATION DES COTISATIONS GLOBALES DES COMMUNES. 2/ CALCUL DE LA SUBVENTION DU SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE SUR LA BASE DE 80 % DE LA DÉPENSE. DÉDUCTION DES PARTICIPATOONS FAMILLIALES 3/+3 % DU PRODUIT DES PARTICIPATIONS FAMILLIALES SUR LA PÉRIODE À PARTIR DE 2026

ത്തെത്തെയ്യു